

Conseil municipal du vendredi 19 mai 2017

Procès-verbal de séance

Etaient présents :

Mesdames : Frédérique BOURGEOIS, Annonciat MICHEL-AMADRY et Anne TRONCIN.

Messieurs : Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Daniel CUENOT, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT et Hugues TRUDET.

Procuration : Sébastien CUINET à Jean-Philippe DEVEVEY
Cécilia BERTIN à Jean-Jacques CLAUSSE jusqu'à son arrivée

Absents excusés : Michaël FRACHEBOIS et Tony ANDREY

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Monsieur Daniel CUENOT est candidat ; il est désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h15.

I. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Daniel CUENOT est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 14 avril 2017

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 17 avril 2017.

III. Attributions du Maire :

- Financement des travaux d'assainissement et d'extension de l'école :

Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, lors de ses séances du 17 février et 17 mars, de réaliser respectivement les travaux d'extension du réseau d'assainissement de la Maltournée et ceux portant sur l'extension de l'école et de la mise aux normes de ses sanitaires.

Le Maire dresse l'état d'avancement des opérations.

Il indique que l'adjoint aux finances a pris l'attache du trésorier-payeur afin de connaître les possibilités d'emprunt de la commune.

Compte tenu :

- des conditions économiques actuelles particulièrement avantageuses ;
- de la fin très proche de deux prêts en cours de remboursement (année 2018) représentant une annuité de 33 000 € ;
- de la solidité des finances communales.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de financer les investissements précités par l'intermédiaire de prêts.

Il présente l'analyse des offres de prêts établie par l'adjoint aux finances.

Il propose de contracter les prêts auprès du Crédit Agricole lesquels apparaissent particulièrement intéressants à un taux fixe de 1,29 % sur 15 ans, et d'avoir recours en complément à des prêts à court terme destinés à attendre le versement du fond de compensation de la TVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les offres économiquement les plus intéressantes remises par le Crédit Agricole, soit :

- Un prêt de 127 000 € à taux fixe de 1,29 % sur 15 ans avec un montant d'échéance trimestrielle constante de 2 331,46 € pour le financement de l'extension de l'école et la mise aux normes de ses sanitaires, imputé à la section investissement du budget communal, auquel s'ajoutent des frais de dossier 0.15 % soit 190 € ;
- Un prêt de 100 000 € à taux fixe de 1,29 % sur 15 ans avec un montant d'échéance trimestrielle constante de 1 835,79 € pour le financement des travaux d'extension du réseau d'assainissement, imputé à la section investissement du budget assainissement, auquel s'ajoutent des frais de dossier 0.15 % soit 150 € ;
- Un prêt relais TVA court terme (24 mois) proposés par le Crédit Agricole pour un montant de 25 000 € à un taux variable de Euribor 3 Mois + marge 0.92 %, soit à ce jour un taux variable de 0.589 % (E3M à -0.331 %) imputé à la section investissement du budget communal,
Des frais de dossier pour les deux prêts relais précités d'un montant global de 67 €;
- Autorise le maire à signer tous documents afférents aux prêts précités.

○ Attribution des marchés publics relatifs aux travaux d'extension de l'école :

Comme suite à la consultation des entreprises engagée le 31 mars dernier, le Maire présente l'analyse des offres de l'équipe de maîtrise d'œuvre composée du cabinet d'architecte DEPARISACADIZSTUDIO et du bureau d'étude IMAGE et CALCUL pour l'affaire citée en objet.

Il rappelle préalablement que la date limite de remise des offres avait été fixée au 28 avril et que l'ouverture des plis a été faite le jour même en commission Travaux.

Le maire propose aux membres du conseil municipal de confier les travaux aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprise	Montant HT €	Montant TTC €
N° 1 : Désamiantage	SASU-GAIAL	11 991,00	14 389,20
N° 2 : Terrassements VRD	SAS TP MOUROT	18 951,08	22 741,30
N° 3 : Fondations spéciales	TETRA	11 300,00	13 560,00
N° 4 : Gros œuvre	SARL GAVIGNET	45 263,82	54 316,58
N° 5 : Etanchéité	SFCA	14 323,18	17 187,82
N° 6 : Menuiseries extérieures et Métallerie	SARL GIRARD	6 100,00	7 320,00
N° 7 : Menuiseries intérieures et agencement	SARL GIRARD	5 088,30	6 105,96
N° 8 : Cloisons – doublage – peinture- faux-plafond	SAS BONGLET	14 094,54	16 913,45
N° 9 : Carrelage – Sol et mural	SARL LO PICCOLO	4 078,31	4 893,97
N° 10 : Chauffage-Plomberie -Ventilation	SAS CHENE Entreprise	13 972,00	16 766,40
N° 11 : Electricité - Courant faible	ELECTRIC SERVICE	9 505,00	11 406,00

Ainsi, le montant total des contrats de travaux pour l'extension de l'école et la mise aux normes de ses sanitaires s'élève à 154 667,23 € HT soit 185 600,68 € TTC, soit une économie de 17 % par rapport à l'estimation du maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Invitent le Maire à négocier les offres des lots 6, 10 et 11, sans dégrader la qualité des travaux, ni même impacter le calendrier d'exécution des travaux ;
- Après négociation des offres relatives aux lots 6, 10 et 11, autorisent le Maire à signer les marchés de travaux ;
- Autorisent le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

○ Passation d'un avenant au marché travaux d'assainissement :

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de réaliser cette année les travaux d'extension du réseau d'assainissement de la route royale, en prévision du transfert de la compétence assainissement à la CAGB annoncé pour 2018.

Pour ce faire, il propose de passer un avenant au marché attribué à l'entreprise ROULANS TP dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement de la Maltournée, et ainsi bénéficier des prix particulièrement intéressants obtenus après mise en concurrence des entreprises.

Le montant de l'avenant est de 25 070 € HT portant ainsi le montant du marché à 145 055,50 € HT, soit 174 066,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à la majorité (12 voix POUR et une abstention) la proposition du maire et l'autorise à signer l'avenant au marché.

21h25 arrivée de Madame Cécilia BERTIN

○ Etude de l'aménagement de la route Royale :

Dans le cadre la mise en œuvre du PLU, le maire propose aux membres du conseil municipal d'étudier l'aménagement de la section de route Royale comprise entre la route de la Gare et la rue des fins du Verger.

Il rappelle qu'il s'agit d'une voirie communale qui a connu ces dernières années une forte augmentation du trafic liée notamment à la création des lotissements du Crait et de la Diligence.

L'objectif de l'aménagement est triple :

- Réhabiliter la chaussée;
- Réduire la vitesse des automobilistes;
- Sécuriser les échanges aux intersections avec la route de la Gare, les trois impasses et la rue des fins du Verger, ainsi que les cheminements piétons.

Dans cet esprit, le maire présente l'offre d'étude du bureau du paysage, laquelle prévoit deux phases :

- Une étude de scénarios suivie d'un avant-projet pour un montant forfaitaire de 4 000 € HT
- Une mission de maîtrise d'œuvre démarrant à la phase PROJET rémunérée selon un taux de 4 % du coût des travaux HT

Le Maire précise qu'il y a aura lieu de réaliser préalablement un levé topographique par un géomètre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tout contrat nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

IV. Délégations de fonction accordées aux adjoints :

IV.1 Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat :

○ Application du droit des sols :

L'adjoint au Maire chargé de l'urbanisme présente au conseil municipal les trois autorisations délivrées récemment au profit de Madame Anne TRONCIN (édification d'une clôture), de Monsieur Stéphane WISSEMBERG (implantation d'une piscine et d'une terrasse) et de Monsieur Denis TOURRAIN (pose d'un capteur solaire).

○ Projet de liaison piétonne entre l'impasse Saint Louis et la rue des Fins du Verger :

L'adjoint au Maire chargé de l'urbanisme précise qu'il y a lieu de mettre en oeuvre le projet d'aménagement et de développement durables du village prévu au Plan Local d'Urbanisme.

Cela passe notamment par le développement des modes doux de déplacement. Pour ce faire, il convient, entre autres, d'aménager des sentiers piétons permettant de rejoindre de manière sécurisée et directe les équipements publics et les commerces du village.

Il en va ainsi du projet de liaison piétonne entre l'impasse Saint Louis et la rue des Fins du Verger, lequel a d'ailleurs fait l'objet d'un emplacement réservé au PLU.

La commission d'urbanisme se réunit afin d'étudier ce projet

Suite au décès de Monsieur GRANDJEAN, propriétaire de la parcelle concernée par ce projet et sur laquelle un emplacement réservé a été institué, il est utile de se rapprocher de la succession et il conviendra, en cas de vente, de faire une offre d'acquisition du foncier nécessaire à la création du chemin piétonnier, voire d'exercer ou pas le droit de préemption urbain pour l'aménagement du chemin piéton précité.

Après en avoir débattu, tous les élus sont convaincus de la pertinence et de l'intérêt public de ce projet.

IV.2 Adjoint affaires scolaires, périscolaires, aux associations et à la communication :

○ Organisation de la rentrée scolaire 2017 :

A la rentrée, l'école devrait compter un peu moins de 90 élèves. Toutes les inscriptions prévues n'ont pas encore été enregistrées.

La répartition des classes ne peut pas encore être connue, elle sera communiquée par les enseignantes lors du conseil d'école qui se tiendra courant juin.

A priori, le périscolaire fonctionnera comme cette année avec les mêmes horaires de garderie, de TAP, de cantine. Toutefois il se peut qu'il y ait des modifications de dernière minute émanant du ministère. Il se dit que les communes pourraient avoir le choix d'organiser ou non des activités périscolaires, voire même de modifier la semaine scolaire en passant de 9 à 8 demi-journées.

Une réunion publique avec les parents d'élèves sera organisée avant les vacances pour, entre autres, faire le point sur l'année écoulée, la première sans RPI, et demander l'avis des parents sur une éventuelle réorganisation à la rentrée.

○ Tarification des prestations de services communales :

Le Maire propose aux membres du conseil municipal les nouvelles grilles de tarification des activités périscolaires pour la rentrée scolaire 2017.

PAUSE MERIDIENNE (incluant la restauration)

Quotient familiale inférieur à 775 €	: 3,70 €
Quotient familial supérieur ou égal à 775 € et inférieur à 1 200 €	: 4,50 €
Quotient familial supérieur ou égal à 1 200 € et inférieur à 2 000 €	: 5,30 €
Quotient familial supérieur ou égal à 2 000 €	: 6,00 €

TEMPS D'ACTIVITES PEDAGOGIQUES (par période de 9 semaines)

Quotient familiale inférieur à 775 €	: 13,00 €
Quotient familial supérieur ou égal à 775 € et inférieur à 1 200 €	: 17,00 €
Quotient familial supérieur ou égal à 1 200 € et inférieur à 2 000 €	: 22,00 €
Quotient familial supérieur ou égal à 2 000 €	: 25,00 €

GARDERIE

Prix de la demi-heure pour tous	: 1,00 €
---------------------------------	----------

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la nouvelle tarification des activités périscolaires applicable à la rentrée scolaire 2017.

V. Questions diverses :

Monsieur Daniel CUENOT est nommé coordonnateur communal pour l'enquête de recensement de l'année 2018.

Une table d'interprétation sera installée à l'arboretum, elle donnera des renseignements sur le paysage et l'activité humaine, la plate-forme de 3 m² ainsi que la barrière de sécurité seront réalisés en acier galvanisé.

En concertation avec l'ONF, les points de vue suivant seront développés sur la table d'interprétation :

- Le massif de la SERRE ;
- La forêt en Franche-Comté ;
- Le canal du Rhône au Rhin ;
- Espaces naturels sensibles d'Avanne (frayère à poissons).

Un appel à bénévoles paraîtra sur le site internet de la commune afin de créer une roseraie au sein de l'arboretum.

Monsieur Serge BERGEROT s'interroge sur l'opportunité de réaliser un barbecue au sein de l'arboretum. Il craint en effet des nuisances pour le voisinage.

Monsieur Hugues TRUDET, Maire, lève la séance à 23h25.

LARNOD, le 2 juin 2017



Le Maire

Hugues TRUDET